

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

## Bienvenue à l'école

# de Villeneuve du Paréage



## Lundi 1<sup>er</sup> septembre, C'est la rentrée !!!

Votre enfant fréquentait l'école de Villeneuve du Paréage l'année scolaire dernière ou y fait sa première rentrée.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre établissement composé de trois classes.

1

### LA CLASSE DE MATERNELLE

Petite, Moyenne et Grande sections

de Madame DE MATOS



2

### LA CLASSE DE CP / CE1 / CE2

De Madame BONNES



3

### LA CLASSE DE CE2 / CM1 / CM2

De Madame LELOUP



### L'école élémentaire

constitue avec l'école maternelle, l'école primaire.

### L'école élémentaire

travaille avec l'école maternelle pour mettre en œuvre une véritable continuité des apprentissages et un suivi individuel des enfants.

### Entrer à l'école

C'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.



## L'équipe pédagogique de l'école

**les trois  
enseignantes**

+

**un(e)  
enseignant(e)**

qui assurera le remplacement de Madame LELOUP une journée par mois pendant qu'elle effectuera des tâches de Direction (à l'école ou en rdv extérieur)

- La Directrice : Apolline LELOUP
- Elle enseigne aux élèves de CE2-CM1-CM2 et assure également la coordination pédagogique et les responsabilités administratives.
- Une journée de décharge administrative par mois lui permet d'assurer ces diverses tâches de direction. Les dates des journées de décharge administrative vous seront communiquées.
- Les enseignants ont pour mission l'enseignement et l'éducation à la vie en collectivité. Tout au long de la scolarité, les enseignants ont pour mission d'aider chaque enfant à devenir autonome et à acquérir des connaissances dans le respect des instructions officielles.



### **une ATSEM**

Madame  
Ghislaine LAVIGNE

L'ATSEM travaille en collaboration étroite avec l'enseignante de Maternelle. Son travail est primordial pour le bon déroulement des activités et donc, des apprentissages construits par l'enseignante.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

« Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles appartiennent à la communauté éducative. Ils peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers. Source : Décret n° 2018-152 du 1er mars 2018

Pendant le temps scolaire, l'ATSEM, personnel communal est placé sous l'autorité du Directeur. Source : Circulaire 2014-163 du Ministère de l'Éducation nationale

**Des AESH Mesdames Clarisse DE WITTE, Angélique RETIERE, Catherine CHETIOUI. D'autres personnes peuvent être affectées en cours d'année.**

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Les AESH sont des personnels contractuels de l'État.

Source : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

### **Les membres du Réseau d'Aide (RASED) de Saverdun**

Les RASED rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Lorsque les enseignants repèrent des difficultés qui nécessitent un regard extérieur, les membres du RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées en proposant un bilan individuel suivi d'une rencontre avec les parents.

## **Le personnel communal (hors temps scolaire)**

### **La garderie gratuite** (inscription en début d'année scolaire)

**de 7h45 à 8h20**

**de 11h30 à 12h15**

**uniquement pour les élèves ne mangeant pas à la cantine**



**Ghislaine LAVIGNE**

**Patricia ALLAIN**

**Andréa SOULA**

**de 16h30 à 18h15**

**Aurélia CHANABE**

### **La cantine**

Les enfants inscrits sont accompagnés par Ghislaine jusqu'à la salle de cantine de Villeneuve du Paréage.



**Laurence RICARDO**

S'occupe des enfants pendant le repas puis peut effectuer le service de garderie, à l'école, jusqu'à 13h20.

**L'entretien des locaux** est réalisé par Laurence RICARDO.

**Les travaux de réparation et d'aménagement de l'école** sont effectués par :

- Jean CLOSTRES
- Dimitri VINUESA-MONDRAGON

## Les horaires de l'école que nous vous remercions de respecter scrupuleusement

JOURS	7 h 45 8 h 20	8 h 20 8 h 30	8 h 30 11 h 30	11 h 30 13 h 30	13 h 20 13 h 30	13 h 30 16 h 30	16 h 30 18 h 15
L	Garderie	Temps d'accueil dans la cour	École Apprentissages et récréation	Garderie de 11 h 30 à 12 h 15 pour les élèves qui ne mangent pas à la cantine	Temps d'accueil dans la cour	École Apprentissages et récréation	Garderie
M				OU Cantine de 11 h 30 à 12 h 30			
J				puis			
V				Garderie de 12 h 30 à 13 h 20			

### Légende du tableau :

Les enfants sont sous la responsabilité des enseignantes. En cas de questions, d'incident lors de la journée de classe ou de difficulté dans les apprentissages, merci de vous adresser à l'enseignante de votre enfant.

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal. En cas de questions, d'incident lors de ce créneau horaire, merci de vous adresser au personnel concerné ou à la Mairie.

## Les contacts

### ÉCOLE

Téléphone : 05.61.60.03.06

Mail : [0090074g@ac-toulouse.fr](mailto:0090074g@ac-toulouse.fr)

L'enseignante de votre enfant échangera avec vous de manière numérique et sécurisée grâce à l' **ENT** mis en place. Cette application à installer sur votre téléphone et/ou tablette et/ou ordinateur remplace le cahier de liaison pour les discussions courantes. **Vous devez vous connecter avec les identifiants Edu-Connect.** Des documents « papier » pourront également vous être remis selon les modalités que vous indiquera l'enseignante en début d'année.

### Mairie

Téléphone : 05.61.67.24.95

Mail :

[mairie.villeneuveDupareage@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeneuveDupareage@wanadoo.fr)

Adresse : 3, place St Blaise Villeneuve du Paréage  
09100

Site internet :

<https://villeneuve-du-pareage.fr>

Madame le Maire :

Madame IZAAC

Mesdames les adjointes aux affaires scolaires :

Mesdames LAVIGNE et LEMARINIER

## Les modalités d'inscription :

### à l'école

Merci de vous présenter à la Mairie avec les documents suivants :

- livret de famille,
- carnet de santé de l'enfant (vaccination)
- justificatif de domicile
- certificat de radiation de l'école précédente si votre enfant a déjà été scolarisé.

La Mairie constituera un dossier qui sera transmis à la Directrice de l'école. Celle-ci procédera à l'inscription de l'enfant sur le logiciel ONDE de l'Education Nationale.

Un règlement intérieur est communiqué aux familles pour ce qui concerne les moments passés à l'école mais également hors-temps scolaire. Ces règlements vous sont transmis pour lecture et acceptation en début d'année scolaire dans le livret de rentrée.

### à la cantine

Les inscriptions à la cantine se font toutes les semaines pour la semaine N+2 (par exemple les parents doivent inscrire semaine 34 leurs enfants à la cantine pour la semaine 36). Les modalités vous seront données à la rentrée.

Le repas est à 3.80€ TTC à cela sera déduit la participation de la Mairie. **Le repas reviendra donc à 3.30 € TTC pour les parents habitants de la commune et à 3.80 € TTC pour les extérieurs.**

### À la garderie

Pour valider l'inscription à la garderie, les parents fourniront chaque début d'année scolaire :

- Une attestation responsabilité civile pour l'enfant
- la fiche de renseignements remise le premier jour à l'école, dûment complétée.
- Attention : Les enfants ne seront remis qu'aux parents, frères et sœurs, ou à tout autre personne ayant été désignée par écrit (cf. fiche de renseignements)

Source :  
site internet de la Municipalité

Cette année scolaire, les élèves de Ce2 seront partagés en raison de leur nombre.

5 élèves seront dans la classe de Madame BONNES,  
3 dans la classe de Madame LELOUP.

Nous avons pris soin de préserver au maximum les amitiés. Les enfants sont répartis dans les classes de façon à ce que les groupes soient identiques en termes de niveau scolaire, de comportement.

Les deux enseignantes respecteront évidemment les instructions officielles au travers de leur enseignement, de leurs projets individuels et communs. Leurs programmations et outils peuvent différer mais les objectifs restent les mêmes (compétences de fin de cycle 2).

Les élèves de CE2 peuvent être amenés à se déplacer d'une classe à une autre. C'est ce qu'on appelle le principe de décroisement. Certaines activités auront lieu dans la classe de Mme BONNES et d'autres dans celles de Mme LELOUP.

### Réunion de rentrée Parents / Enseignants

La réunion de rentrée aura lieu le **MARDI 16 SEPTEMBRE**.

La première partie se déroulera à la **Mairie** où parents, enseignantes, Madame le Maire et le personnel communal se retrouveront à **18 h 00**. Pour la seconde partie, parents et enseignantes se rendront dans les classes pour échanger sur l'organisation et les projets de cette année scolaire.

Nous espérons pouvoir vous accueillir.

# Chers parents, nous avons besoin de vous...

## Côté coéducation

### Ce que vous attendez de nous...

Soyez assurés que l'ensemble de l'équipe pédagogique (enseignantes, ATSEM, AESH) mettra tout en œuvre, de manière bienveillante, pour que votre enfant progresse au sein de notre école dans le respect de son rythme, de ses aptitudes mais aussi de ses difficultés.

Si difficultés il y a, des adaptations et aménagements seront mis en place par les enseignantes. Le RASED pourra également être sollicité. Vous en serez toujours informés.

Des rencontres collectives (réunions de rentrée et d'information) et individuelles seront organisées au cours de l'année scolaire pour vous tenir informés des réussites et des points de vigilance concernant votre enfant.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignante de votre enfant si vous souhaitez vous entretenir avec elle.

Un livret scolaire vous sera remis pour consultation et signature en janvier et en juillet.

### Ce que nous attendons de vous...

- **Que vous ayez confiance** en notre professionnalisme, conscience de notre engagement auprès de nos élèves. Cela ne fonctionne que dans le dialogue et le respect mutuel.
- **Que vous épauliez votre enfant** dans les apprentissages en lui montrant que cela est important, en regardant ses cahiers, en le guidant dans ses lectures, dans l'apprentissage de ses leçons, en étant bienveillant vis à vis de ses difficultés tout en en prenant la mesure. En effet, l'acceptation rapide des difficultés favorise une recherche et une mise œuvre de solutions rapides.
- **Que vous veilliez à ce qu'il arrive à l'école dans de bonnes conditions** c'est-à-dire à l'heure, en ayant pris un bon petit déjeuner pour tenir tout au long de la matinée, en ayant derrière lui une bonne nuit de sommeil mais aussi avec toutes ses affaires scolaires dans le cartable et les devoirs faits.
- **Que vous essayiez de vous rendre disponibles** pour que nous puissions réaliser des projets **qui ne pourraient pas voir le jour sans votre présence** : **passage d'agrément pour les sorties sportives** (natation, randonnée...), sorties scolaires, investissement dans la préparation d'évènements et/ou dans leur déroulement...

**Nous vous remercions infiniment pour tout cela.**

## Côté financier

### Subvention municipale

La Mairie, outre la mise à disposition des locaux, leur entretien et l'achat de mobilier fournit à l'école un budget annuel pour acheter le matériel collectif et les manuels scolaires.

Nous remercions vivement la commune de Villeneuve du Paréage.

### L' Association des parents d'élèves « Les Pitchouns »

travaille tout au long de l'année scolaire pour récolter des fonds de manière à participer au financement des projets que les enseignantes mettent en place pour vos enfants.

Un grand merci pour votre soutien.

N'hésitez pas à demander des informations et pourquoi pas à rejoindre les rangs des Pitchouns.

**Présidente** : Mme GURZONI  
Céline

**Trésorière** : Mme AURIOL  
Nathalie

**Secrétaire** : Mme LAGAU  
Coralie

**Courrier** : APE Les PITCHOUS  
Mairie, 3 Place Saint-Blaise,  
09100, Villeneuve du Paréage

### Coopérative scolaire

Pour financer des projets, des achats de petit matériel, des sorties (bus, entrées...), nous demandons aux parents d'élèves une participation financière de l'ordre de :

- 15 € pour un enfant scolarisé
- 25 € pour deux enfants scolarisés
- 30 € pour trois enfants scolarisés dans notre école.

Le chèque est émis à l'ordre de :

OCCE - coop scolaire Villeneuve du Paréage.

Cette participation financière n'est pas obligatoire mais contribue de manière importante à la réalisation de nos projets pour et avec vos enfants.

Pour information, un aller/retour Villeneuve du Paréage - Pamiers (bus 52 places) est facturé à l'école 90 euros.

### Tombola

Durant le troisième trimestre, les enseignantes organisent une tombola. Parents et équipe pédagogique se mettent en quête de lots auprès des commerçants qui en font don pour pouvoir les remettre aux heureux gagnants. Le tirage au sort se fait à la mi-mai.

Les élèves qui y sont autorisés par leurs parents, participent à la vente des billets pendant leur temps libre.

## Suivre les apprentissages de votre enfant



Les évaluations permettent de mesurer les progrès des élèves et de répondre à leurs besoins.

L'évaluation des acquis de compétences



À l'école maternelle, deux outils permettent d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le bilan périodique des apprentissages, renseigné tout au long de l'année, et la synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la GS.

L'évaluation des acquis de compétences du CP au CM2

### Les évaluations du quotidien

Elles peuvent prendre plusieurs formes :

- **L'observation** de ce que produit votre enfant à l'oral, sur l'ardoise, dans les petits exercices d'entraînement sur le cahier d'essais ou le cahier du jour.
- **Les interrogations** à l'oral ou à l'écrit pour valider la compréhension et le réinvestissement d'une notion.

Ces évaluations du quotidien aident votre enfant à fournir un travail régulier, permettent de faire un point sur ses connaissances et ses compétences et de vérifier ses acquisitions.

### Les bilans périodiques

Deux fois par an, ils vous renseignent sur les acquis, les progrès et les difficultés éventuelles de votre enfant. Un indicateur simple évalue les résultats de votre enfant par rapport aux objectifs d'enseignement :

Excellente maîtrise

Maitrise très satisfaisante

Maitrise satisfaisante



# DES REPÈRES POUR LA RÉUSSITE AU CP

<b>QUI ?</b> Tous les élèves de CP	<b>QUAND ?</b> En septembre puis fin janvier
<b>POURQUOI ?</b> Permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves	<b>COMMENT ?</b> sur un cahier d'exercices (adapté pour les élèves en situation de handicap)



**En septembre**  
5 séances non consécutives

**FRANÇAIS**  
3 séances de 10 minutes\*

- ✓ Reconnaître des sons
- ✓ Comprendre des mots, des phrases, des textes à l'oral
- ✓ Identifier des lettres de l'alphabet

**MATHÉMATIQUES**  
2 séances de 11 minutes\*

- ✓ Connaître et utiliser les nombres jusqu'à 10
- ✓ Identifier des formes
- ✓ Résoudre des problèmes

**Fin janvier**  
4 séances non consécutives et 2 épreuves individuelles

**FRANÇAIS**  
2 séances de 10 minutes et 2 épreuves individuelles d'1 minute\*

- ✓ Reconnaître des sons
- ✓ Comprendre des phrases à l'oral et à l'écrit
- ✓ Écrire des syllabes, des mots
- ✓ Lire à voix haute

**MATHÉMATIQUES**  
1 séance de 8 minutes et 1 séance de 13 minutes\*

- ✓ Connaître les nombres jusqu'à 39
- ✓ Calculer en ligne
- ✓ Résoudre des problèmes

\* Temps de travail effectif de l'élève

<b>Correction</b> Le professeur saisit les réponses des élèves dans une application. <b>La correction est automatisée.</b>	<b>Résultats</b> Le professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève. Les résultats de votre enfant vous sont communiqués.	<b>Accompagnement</b> Le professeur adapte son enseignement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• travail en petit groupe ou aide individualisée</li> <li>• pendant la classe ou en dehors*</li> </ul> * avec l'accord des parents
--	--	--



# DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CE1

<b>QUI ?</b> Tous les élèves de CE1	<b>QUAND ?</b> En septembre
<b>POURQUOI ?</b> Permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves	<b>COMMENT ?</b> sur un cahier d'exercices (adapté pour les élèves en situation de handicap)



La passation se compose de 4 séances non consécutives et de 2 épreuves individuelles



## FRANÇAIS

2 séances collectives de 12 minutes  
et 2 épreuves individuelles d'1 minute\*

- ✓ Comprendre des mots et des phrases à l'oral
- ✓ Comprendre des phrases et des textes à l'écrit
- ✓ Lire à voix haute
- ✓ Écrire des mots

## MATHÉMATIQUES

2 séances de 13 à 15 minutes\*

- ✓ Connaître et utiliser les nombres jusqu'à 100
- ✓ Calculer en ligne et mentalement
- ✓ Résoudre des problèmes par le calcul
- ✓ Identifier des formes

\* Temps de travail effectif de l'élève

### Correction

Le professeur saisit les réponses des élèves dans une application.  
**La correction est automatisée.**

### Résultats

Le professeur dispose d'un **bilan individuel pour chaque élève**.  
Les **résultats** de votre enfant vous sont **communiqués**.

### Accompagnement

**Le professeur adapte son enseignement :**

- travail en petit groupe ou aide individualisée
- pendant la classe ou en dehors\*

\* avec l'accord des parents



MENJ - Juin 2024

# DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CE2

<b>QUI ?</b> Tous les élèves de CE2	<b>QUAND ?</b> En septembre
<b>POURQUOI ?</b> Permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves	<b>COMMENT ?</b> sur un cahier d'exercices (adapté pour les élèves en situation de handicap)



## FRANÇAIS

3 séances collectives de 13 à 18 minutes  
et 1 épreuve individuelle d'1 minute\*

- ✓ Comprendre un texte et des phrases à l'oral
- ✓ Comprendre un texte et des phrases à l'écrit
- ✓ Lire à voix haute
- ✓ Écrire des mots
- ✓ Accorder le nom et l'adjectif
- ✓ Mémoriser des temps de conjugaison
- ✓ Repérer le sujet et le verbe
- ✓ Identifier la nature des mots

La passation se compose de 5 séances non consécutives et d'1 épreuve individuelle



## MATHÉMATIQUES

2 séances de 17 à 19 minutes\*

- ✓ Connaître, représenter et utiliser les nombres jusqu'à 1 000
- ✓ Résoudre des problèmes par le calcul
- ✓ Poser et calculer
- ✓ Calculer en ligne et mentalement

\* Temps de travail effectif de l'élève

### Correction

Le professeur saisit les réponses des élèves dans une application.  
**La correction est automatisée.**

### Résultats

Le professeur dispose d'un **bilan individuel pour chaque élève**.  
Les **résultats** de votre enfant vous sont **communiqués**.

### Accompagnement

**Le professeur adapte son enseignement :**

- travail en petit groupe ou aide individualisée
- pendant la classe ou en dehors\*

\* avec l'accord des parents



MENJ - Juin 2024

# DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CM1

## QUI ?

Tous les élèves de CM1

## QUAND ?

En septembre

## POURQUOI ?

Permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves

## COMMENT ?

sur un cahier d'exercices  
(adapté pour les élèves en situation de handicap)



## FRANÇAIS

3 séances collectives de 28 à 30 minutes  
et 1 épreuve individuelle d'1 minute\*

- ✓ Comprendre des textes à l'oral
- ✓ Comprendre un texte à l'écrit
- ✓ Lire à voix haute
- ✓ Écrire des mots
- ✓ Accorder le sujet, le verbe et le groupe nominal
- ✓ Mémoriser des temps de conjugaison
- ✓ Identifier la nature des mots
- ✓ Repérer le sujet et le verbe
- ✓ Savoir trouver des synonymes et des mots de la même famille

La passation se compose de 5 séances non consécutives et d'1 épreuve individuelle



## MATHÉMATIQUES

2 séances de 29 minutes\*

- ✓ Écrire et représenter les nombres jusqu'à 10 000
- ✓ Résoudre des problèmes par le calcul
- ✓ Poser et calculer
- ✓ Calculer en ligne et mentalement

\* Temps de travail effectif de l'élève

### Correction

Le professeur saisit les réponses des élèves dans une application.  
**La correction est automatisée.**

### Résultats

Le professeur dispose d'un **bilan individuel pour chaque élève**.  
Les **résultats** de votre enfant vous sont **communiqués**.

### Accompagnement

**Le professeur adapte son enseignement :**

- travail en petit groupe ou aide individualisée
- pendant la classe ou en dehors\*

\* avec l'accord des parents



MENJ - Juin 2024

# DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CM2

<b>QUI ?</b> Tous les élèves de CM2	<b>QUAND ?</b> En septembre
<b>POURQUOI ?</b> Permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves	<b>COMMENT ?</b> sur un cahier d'exercices (adapté pour les élèves en situation de handicap)



## FRANÇAIS

3 séances collectives de 28 à 39 minutes  
et 1 épreuve individuelle d'1 minute\*

- ✓ Comprendre un texte à l'oral
- ✓ Comprendre un texte à l'écrit
- ✓ Lire à voix haute
- ✓ Écrire des mots
- ✓ Maîtriser l'accord du verbe conjugué
- ✓ Accorder le nom et l'adjectif
- ✓ Repérer le sujet, le verbe et le complément
- ✓ Identifier la nature des mots
- ✓ Reconnaître des synonymes et des mots de la même famille

La passation se compose de 5 séances non consécutives et d'1 épreuve individuelle



## MATHÉMATIQUES

2 séances de 38 minutes\*

- ✓ Écrire et utiliser différentes représentations des nombres
- ✓ Résoudre des problèmes
- ✓ Calculer en ligne et mentalement
- ✓ Poser et calculer

\* Temps de travail effectif de l'élève

### Correction

Le professeur saisit les réponses des élèves dans une application.  
**La correction est automatisée.**

### Résultats

Le professeur dispose d'un **bilan individuel pour chaque élève**.  
Les **résultats** de votre enfant vous sont **communiqués**.

### Accompagnement

**Le professeur adapte son enseignement :**

- travail en petit groupe ou aide individualisée
- pendant la classe ou en dehors\*

\* avec l'accord des parents



MENJ - Juin 2024



## Élection des délégués de parents d'élèves

Le représentant des parents d'élèves :

- Siège notamment au conseil d'école (3 réunions par an),
- Fait le lien entre les familles, les professeurs et la direction de l'école,
- Vote sur des sujets importants concernant les projets et la vie de l'école au nom de tous les parents d'élèves.

Elle aura lieu cette année encore uniquement par correspondance et son déroulement vous sera expliqué en début d'année scolaire.

Le dépouillement sera réalisé le **vendredi 11 octobre**.

Les parents délégués élus pour l'année 2024-2025 et jusqu'aux élections du 13 octobre sont Madame ROUSSEAU, Madame PEREZ et Monsieur DEGROOTE.

Nous les remercions vivement pour leur investissement.

Si vous êtes intéressés par cette fonction, n'hésitez pas à leur demander des renseignements.

## L'Abécédaire de l'école élémentaire

### APC

(**Activités Pédagogiques Complémentaires**) pour l'aide aux élèves pouvant rencontrer des difficultés ou pour des activités prévues dans le projet d'école.

Les APC se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 16h35 à 17h05 pour les élèves qui y sont invités et sous condition d'autorisation des parents.

### Assurance scolaire

Elle est obligatoire pour toutes les activités périscolaires (cantines, goûters, activités débordant du cadre scolaire).

L'assurance scolaire est aussi également demandée à l'école. Attention à bien vérifier que votre certificat d'assurance mentionne bien les termes « responsabilité civile » et « responsabilité individuelle ». Cette dernière clause couvre votre enfant s'il se fait mal tout seul, en tombant par exemple.

### Conseil d'école

Une fois par trimestre sont réunis : l'équipe enseignante, le représentant du Maire, l'IEN, les parents d'élèves élus. Le conseil donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école, la restauration scolaire, le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

### Election des représentants des parents d'élèves

Les parents d'élèves élisent, au mois d'octobre, les représentants qui siègeront au conseil d'école. Chaque parent est électeur et éligible.

### IEN

(**inspecteur de l'Éducation nationale**). Il est le premier supérieur hiérarchique de tous les enseignants et du directeur de l'école.

### OCCE

(**Office Central de la Coopération à l'Ecole**) il permet de resserrer les liens de coopération entre l'école et les familles, de favoriser la réalisation d'actions pédagogiques et éducatives.

### PAI

(**Projet d'Accueil Individualisé**) il permet de définir les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins...). Il est rédigé avec le médecin de l'éducation nationale.

### PPS

(**Projet Personnalisé de Scolarité**) pour les élèves porteurs de handicap.

### Projet d'école

L'équipe enseignante élabore un projet pédagogique spécifique à l'école pour une durée de trois ans, dans le cadre des programmes. L'équipe pédagogique a choisi de travailler sur le climat scolaire.

**PPRE et PAP** permettent de définir les adaptations et aménagements scolaires nécessaires pour tenter de pallier des difficultés d'apprentissage.

### RASED

(**Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté**) Les personnels des Rased (psychologues de l'éducation Nationale et professeurs des écoles spécialisés) apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

# CALENDRIER SCOLAIRE 2025 - 2026

[vacances-scolaires-gouv.com](http://vacances-scolaires-gouv.com)

## ZONE C

Créteil • Montpellier • Paris • Toulouse •  
Versailles

2025												2026												
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	
1 Lu	Rentrée	1 Sa	1 Lu	1 Je	1 Di	1 Di	1 Me	1 Ve	1 Lu	1 Me	1 Sa	18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Je	18 Di	18 Me	18 Me	18 Lu	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Ma	
2 Ma	2 Je	2 Di	2 Ma	2 Ve	2 Lu	2 Lu	2 Je	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 Sa	19 Me	19 Di	19 Me	19 Ve	19 Je	19 Je	19 Ma	19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me	19 Me	
3 Me	3 Ve	3 Lu	3 Me	3 Sa	3 Ma	3 Ma	3 Ve	3 Di	3 Me	3 Ve	3 Di	20 Me	20 Lu	20 Me	20 Ve	20 Ve	20 Ve	20 Me	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Je	20 Je	
4 Je	4 Sa	4 Ma	4 Je	4 Di	4 Me	4 Me	4 Sa	4 Lu	4 Je	4 Sa	4 Me	21 Me	21 Sa	21 Me	21 Sa	21 Sa	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Me	21 Ve	21 Ve	
5 Ve	5 Di	5 Me	5 Ve	5 Lu	5 Je	5 Je	5 Di	5 Ma	5 Ve	5 Di	5 Je	22 Me	22 Di	22 Je	22 Di	22 Me	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Me	22 Sa	22 Sa	
6 Sa	6 Lu	6 Je	6 Sa	6 Ma	6 Ve	6 Ve	6 Lu	6 Me	6 Sa	6 Lu	6 Ve	23 Me	23 Lu	23 Me	23 Lu	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Je	23 Di	23 Di	
7 Di	7 Ma	7 Ve	7 Di	7 Me	7 Sa	7 Sa	7 Ma	7 Je	7 Di	7 Ma	7 Sa	24 Me	24 Ma	24 Me	24 Ma	24 Me	24 Me	24 Di	24 Me	24 Me	24 Ve	24 Lu	24 Lu	
8 Lu	8 Me	8 Sa	8 Lu	8 Je	8 Di	8 Di	8 Me	8 Ve	8 Sa	8 Me	8 Sa	25 Me	25 Me	25 Me	25 Me	25 Me	25 Me	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Sa	25 Ma	25 Ma	
9 Ma	9 Je	9 Di	9 Ma	9 Ve	9 Lu	9 Lu	9 Ma	9 Sa	9 Di	9 Je	9 Sa	26 Me	26 Lu	26 Me	26 Je	26 Me	26 Me	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me	26 Me	26 Me	
10 Me	10 Ve	10 Lu	10 Me	10 Sa	10 Ma	10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Sa	27 Me	27 Lu	27 Me	27 Lu	27 Ve	27 Me	27 Sa	27 Ve	27 Sa	27 Lu	27 Je	27 Je	
11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Je	11 Di	11 Me	11 Me	11 Sa	11 Lu	11 Je	11 Sa	11 Me	28 Me	28 Me	28 Me	28 Sa	28 Sa	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Me	28 Ve	28 Ve	
12 Ve	12 Di	12 Me	12 Ve	12 Lu	12 Je	12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me	29 Me	29 Me	29 Me	29 Di	29 Me	29 Me	29 Sa	29 Me	29 Sa	29 Lu	29 Me	29 Sa	
13 Sa	13 Lu	13 Je	13 Sa	13 Ma	13 Ve	13 Ve	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Me	30 Me	30 Me	30 Me	30 Lu	30 Ve	30 Me	30 Sa	30 Me	30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di	
14 Di	14 Ma	14 Ve	14 Di	14 Me	14 Sa	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 Di	14 Ma	14 Je	31 Sa	31 Me	31 Me	31 Me	31 Me	31 Me	31 Di	31 Me	31 Sa	31 Ma	31 Je	31 Lu	
15 Lu	15 Me	15 Sa	15 Lu	15 Je	15 Di	15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu	15 Me	15 Ve													
16 Ma	16 Je	16 Di	16 Ma	16 Ve	16 Lu	16 Lu	16 Ma	16 Sa	16 Me	16 Je	16 Sa													
17 Me	17 Ve	17 Lu	17 Me	17 Sa	17 Ma	17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Sa													
18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Je	18 Di	18 Me	18 Me	18 Sa	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Me													
19 Ve	19 Di	19 Me	19 Ve	19 Lu	19 Je	19 Je	19 Ma	19 Me	19 Ve	19 Di	19 Me													
20 Sa	20 Lu	20 Je	20 Sa	20 Ma	20 Ve	20 Ve	20 Me	20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Me													
21 Di	21 Ma	21 Ve	21 Di	21 Me	21 Sa	21 Sa	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Me													
22 Lu	22 Me	22 Sa	22 Lu	22 Je	22 Di	22 Di	22 Me	22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Me													
23 Ma	23 Je	23 Di	23 Ma	23 Ve	23 Lu	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Je													
24 Me	24 Ve	24 Lu	24 Me	24 Sa	24 Ma	24 Ma	24 Ve	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Me													
25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Je	25 Di	25 Me	25 Me	25 Sa	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Me													
26 Ve	26 Di	26 Me	26 Ve	26 Lu	26 Je	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me													
27 Sa	27 Lu	27 Je	27 Sa	27 Ma	27 Ve	27 Ve	27 Me	27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Me													
28 Di	28 Ma	28 Ve	28 Di	28 Me	28 Sa	28 Sa	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Me													
29 Lu	29 Me	29 Sa	29 Lu	29 Je	29 Me	29 Me	29 Sa	29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Me													
30 Ma	30 Je	30 Di	30 Ma	30 Ve	30 Me	30 Me	30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Me	30 Me													
	31 Ve		31 Me	31 Sa		31 Ma		31 Di		31 Ve														

► Les élèves ayant cours le samedi sont en vacances le samedi soir

► Les jours fériés sont indiqués en rouge